

PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001386835

NATURE DU CONTROLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTROLE

05/08/2025

N° DU PROCES-VERBAL

1162

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S033F373

RAISON SOCIAL :

VIVAUTO PLVL

ADRESSE : 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

33530 BASSENS

05.56.38.43.23

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 033D1514

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation

GN-053-DG

Date C.I.

31-03-2023

Date 1ere circulation

31-03-2023

Genre

VP

Marque

FORD

Type

M10FRDVP467

N° de série dans la série du type

WF02XXERK2PK77854

Energie

FH

Kilométrage au compteur

24077

Désignation commerciale

PUMA

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

STE FCE BANK PLC

ADRESSE : 1 RUE DU 1ER MAI

92752 NANTERRE

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible (AV)

Défaillances mineures

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G,D)

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AVG,ARD)

6.2.13.b.1 AUTRES OUVRANTS : Détérioration (AR)

Document(s) présenté(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		12			4	
Force	276		245	178		172
Force roue/roue	276		245	178		172
Taux			68			
Frein de stat.						
Force	127					148
Taux			21			
Pesée du véhicule		783	1272		489	
Suspension						
Efficacité	81		77	71		70
Dissymétrie		5			2	
Dérive	-3.6					
Feux de croisement	-1.3					-0.9
Feux de brouillard	-3.6					-3.7
GAZ CO Ralenti : 0.00 CO Accélééré : 0.03 Lambda :						

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route. En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

